

AD CMSA

Association pour le Dialogue social dans la
Cordonnerie Multiservice Artisanale

21, rue Jean POULMARCH - 75010 PARIS

Tél. : 01 42 08 47 50 - Siret : 791 473 994 00014 - Email : adcmsa.cordonnerie@gmail.com

CONTRIBUTION SOCIALE

0,15 % 2023

(sur salaires versés en 2022)

OBLIGATOIRE

Convention Collective
Cordonnerie Multiservice -
Brochure n° 3015 - IDCC : 1561

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous trouverez ci-dessous, votre bordereau de versement de contribution (0,15 %). Cette obligation concerne **toutes les entreprises employant moins de 11 salariés** identifiées sous les codes **NAF 9523 Z** ou **9529 Z** en application de l'**avenant du 22/11/2011 relatif au développement du dialogue social en Cordonnerie Multiservice** (*Journal Officiel du 04/09/13*) entre la FFCM (Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice) et les 5 organisations syndicales de salariés.

Cette contribution collectée et gérée par l'Association AD CMSA, sert à financer et développer le dialogue social, à mettre en œuvre et assurer, entre autres, le suivi des dispositions de la **Convention Collective Nationale Cordonnerie Multiservice**, à négocier les grilles de salaires, à mener des enquêtes (sondage IFOP sur l'activité de Cordonnerie Multiservice, Document Unique), à élaborer des conseils en matière de Prévention - Santé (plaquette à demander à l'Adcmsa : adcmsa.cordonnerie@gmail.fr).

N'hésitez pas à nous contacter ou **contacter votre comptable pour toute information complémentaire**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Christophe ROHART
Président de l'Association AD CMSA

Si vous n'avez eu aucun salarié en 2022, vous n'avez rien à payer. Cependant, merci de nous retourner ce présent bordereau avec la mention 0 salariés car cela vous évitera de recevoir une relance de notre part.

Complétez le bordereau ci-dessous et retourner-le accompagné de votre règlement avant le
1^{er} MARS 2023 à : Association AD C MSA Cordonnerie- 21, rue Jean Poulmarch - 75010 PARIS

Bordereau de contribution obligatoire pour le financement du dialogue social dans la branche Cordonnerie Multiservice

Raison sociale :

Enseigne :

Nom, prénom du dirigeant :

Tél. :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Code NAF : 9523Z

9529Z

N° SIRET :

0 0 0

**Nombre de
salariés au
31/12/22
(Hors apprentis) :**
.....

1. Masse Salariale brute 2022 (MS 2022) = ,00 €

2. Part proportionnelle = MS 2022 x 0,15 %, soit A = ,00 €

3. Part fixe (uniquement si MS en 2022), soit B = **20,00 €**

4. Contribution à verser = A + B (contribution non soumise à TVA) €

Ci-joint chèque n° :

en date du :

Banque :

Cachet de l'entreprise et signature

Règlement ci-joint à l'ordre de l'ADCMSA